

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022 – 04

SÉANCE DU 27 Septembre à 18h00

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{ème} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Uriel BASMAN, Catherine PEYTAVI, Dominique NOËL, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Alain GRANAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Claude MARCELO à Uriel BASMAN, Catherine PUBLI-JUANOLA à Jean-Claude FAUCON, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Sébastien BORREIL à François COMES, Véronique GANDOU-NALLET à Stéphanie PUIGBERT, Emmanuelle MONZERIAN à Rolande LOIGEROT, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Jean-Christophe BOUSQUET à Patrick FRANCES, Rose-Marie QUINTANA à Alain GRANAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les décisions, les droits de non préemptions et sur le procès-verbal du 28 Juin 2022.

Le procès-verbal du 28 Juin 2022 est approuvé à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.



Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous des questions sur le relevé des décisions ?

Décision 2022.24 relative à la signature de l'accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture de produits (engrais, désherbants, etc...) pour les espaces verts et les stades de la ville du Boulou

Décision 2022.25 relative à la signature du contrat concernant le support et la maintenance annuelle de la plateforme « Audiospot » pour le Musée de l'Eau et de la Méditerranée

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il s'agit de fonctionnement. Pourquoi la commune prend en charge ce contrat ?

Intervention de Monsieur François COMES

Cela pourrait être pris par l'EPIC, mais c'est la convention que nous avons entre l'EPIC et la commune.

Décision 2022.26 relative au lancement du marché public de travaux pour l'aménagement de l'avenue Méditerranée – tranche 2

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur cette décision, les futurs travaux vont concerner l'entrée de la rue de la Méditerranée ?

Intervention de Monsieur François COMES

Non, c'est l'espace intermédiaire entre le Clos du Bois. C'est une partie de route que l'on avait décalée en deux fois.

Décision 2022.0027 – ligne de trésorerie

Cette ligne de trésorerie de 400 000 euros est dans la poursuite de ce qui avait été l'année dernière et qui se renouvelle tous les ans

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le renouvellement n'est pas systématique, Monsieur le Maire. C'est un choix que vous faites.

J'étais contre ce principe même s'il n'est pas soumis au vote ; je le suis encore cette année.

Je me suis amusé à regarder l'Euribor une semaine pour voir s'il était proche de zéro et il est de moins en moins.

Nous sommes autour de 0.655. Certes, le coût pour la commune est de l'ordre de 1 000 euros frais de dossiers inclus.

Je vous alerte, une fois de plus sur cette méthode de ligne de trésorerie qui n'est ni plus ni moins qu'un emprunt sur le fonctionnement.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que cela fait partie des bonnes gestions des communes de même strate que la nôtre et qui pratiquent ce genre de décisions.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Moi, je vous rappelle que pendant vingt ans, la ligne de trésorerie était un outil qui existait et qui n'a jamais été utilisé. Et je pense que vos prédécesseurs étaient considérés comme de bons gestionnaires.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que nous sommes aussi de bons gestionnaires.

Décision 2022.28 relative à la signature d'un bon de prestations concernant des travaux de contreforts suite à la démolition d'une maison avenue du Général de Gaulle

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est la même chose avec une piqure de rappel. Vous avez fait l'acquisition de la maison pour 180 000 euros, vous l'avez démolie pour 100 000 euros, vous faites des contreforts pour les maisons voisines pour 90 000 euros. Nous sommes déjà à 370 000 euros, 36 000 euros de maîtrise d'œuvre pour la Communauté de Communes plus les frais liés à la réalisation de la place. C'est une opération à 700 000 euros. Je trouve cela totalement déplacé étant donné les circonstances actuelles et la conjoncture.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous n'êtes pas obligés de siffler. Cela fait partie des projets de réalisations que nous avons établis lors du débat d'orientations budgétaires de l'année dernière. Cela rentre dans « les clous » estimatifs. Vous verrez qu'il y aura des dispositions de vies à améliorer en centre-ville avec un poumon vert qui sera déclaré et qui est en programmation en commun avec la Communauté de Communes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

A quelle date les travaux vont débiter ?

Intervention de Monsieur François COMES

D'après les informations données par Monsieur Jérôme BOUSQUET, les travaux vont commencer fin du mois, début du mois prochain.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suppose que vous allez l'articuler avec les travaux de l'avenue Général de Gaulle.

Intervention de Monsieur François COMES

Exactement

Décision 2022.29 relative à la signature d'une étude concernant un audit permettant de contrôler et de connaître l'état actuel de la vidéoprotection

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai été surpris de voir qu'il y avait un audit sur la vidéosurveillance.

Pourquoi avez-vous engagé un audit ?

Est-ce que le marché avec la SCOPELEC a été rompu ?

Est-ce qu'une partie de la vidéoprotection ou la totalité sont hors d'usage, ce qui nécessite un audit dans l'immédiat ?

Intervention de Monsieur François COMES

Nous avons quelques caméras qui étaient très mal entretenues par la société SCOPELEC, donc j'ai rejeté le contrat car le travail n'était pas fait.

Nous avons fait le choix de prendre une autre entreprise qui a montré un vrai savoir-faire, en particulier dans la mise en place des nouvelles caméras pour la prévention de la délinquance. Ce dispositif sera mis en place prochainement, nous aurons l'occasion d'en parler ultérieurement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'entreprise que vous avez retenue, c'est celle qui figure sur la décision ?

Je suppose qu'il va y avoir un marché.

Intervention de Monsieur François COMES

Oui, tout à fait.

Décision 2022.30 relative à l'achat d'une borne d'information à l'accueil de la Mairie avec maintenance

Cette borne permettra de remplacer tous les panneaux administratifs dans lesquels les documents doivent être affichés et remplacés régulièrement.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je ne comprends pas bien. A quoi va servir cette borne ?

C'est une borne interactive sur laquelle les personnes vont pouvoir venir chercher des informations utiles ?

Est-ce qu'ils vont pouvoir imprimer des documents ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est simplement un écran qui va permettre de visualiser tous les actes administratifs qui sont passés en Mairie.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On va afficher sur un lecteur qui est à l'intérieur de la commune des informations que l'on était obligé de publier sur l'écran. Cela est autorisé ?

En période de fermeture de la Mairie, on ne peut pas les consulter. Contrairement à l'extérieur où les documents sont visibles.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cet écran sera extérieur. Il y aura notamment tous les permis de construire, qui sont actuellement affichés dans un couloir très sombre où ils sont pratiquement illisibles. Cela peut se compléter par des arrêtés, des textes divers, etc...

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vu sous cet angle, cela est très intéressant.

Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous des questions concernant le tableau des droits de non-préemption ?

Avez-vous des questions sur le procès-verbal de la réunion du 28 Juin 2022 ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pas vraiment des questions. Mais toujours la même demande, à savoir que j'ai été sollicité par quelques administrés qui souhaiteraient pouvoir consulter le procès-verbal.

Pouvez-vous ou pas le mettre sur le site Internet de la ville ? Etant donné que c'est un document qui fait 40 à 50 pages, ce serait bien de le mettre à disposition. Je trouve que c'est de la transparence politique et cela montre aussi un certain courage et ce serait bien de le faire.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sera mis sur le site Internet.

Nous passons à l'ordre du jour

01 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Christophe PELISSIER a démissionné de ses fonctions et il y a lieu de pourvoir ledit poste devenu vacant.

Madame Maria JONCA a informé par courrier du 31 août 2022, reçu en Mairie le 13 septembre 2022, de sa volonté de ne pas siéger en tant que conseillère municipale.

Monsieur Florent GALLIEZ ayant répondu qu'il acceptait ce poste, Monsieur le Maire lui demande de prendre place au sein du conseil municipal et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller municipal d'opposition.

Monsieur Florent GALLIEZ prend part au débat du conseil municipal

**Le conseil municipal PREND ACTE A L'UNANIMITÉ
de l'installation de Monsieur Florent GALLIEZ dans ses fonctions de conseiller municipal**

02 – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez reçu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Ledit rapport concerne deux mandatures et plus majoritairement la précédente, et à titre de neutralité, je vais laisser la parole à Monsieur Rémi TEILLET.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Evidemment, je ne prends pas part au débat. Il s'agit pour la population qui n'a pas eu le rapport de relater de manière in extenso les conclusions et les différents éléments retenus à travers cette analyse, sachant qu'après le débat aura lieu.

Etant entendu que c'est une opération qui a débuté le 23 août 2021. Il faut savoir que les Chambres Régionales des Comptes interviennent dans toutes les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants de manière permanente. Ce n'est pas forcément à une date régulière mais il n'y a jamais de trous dans l'analyse des comptes qui se font.

La précédente analyse des comptes avait eu lieu jusqu'au 31 décembre 2016.

Celle-ci porte sur la situation de la commune de 2017 à 2022 et les entretiens de fin de contrôle ont eu lieu en décembre 2021. La Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations provisoires le 19 janvier 2022.

Le 20 avril 2022 un premier arrêt des observations définitives.

Le 02 mai 2022 réception du rapport définitif

Le 28 juin 2022 la communication du rapport définitif au conseil municipal

Dans la mesure où cela était postérieur au premier conseil municipal, il est bien naturel dès la première séance de présenter et d'adresser à l'ensemble des élus du conseil municipal le rapport dans son intégralité.

Dans un an, vous aurez un point d'étape à faire des actions menées par la collectivité depuis la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Il est quand même important de préciser, je le dis pour la population de façon transparente, que le Magistrat et l'instructrice ont relevé dans le document écrit, et que cela était salué, qu'il faut mettre au crédit de la précédente équipe municipale que le nombre des recommandations faites dans le dernier rapport avaient été suivies de réalisations.

Certaines doivent être encore avancées mais que la plupart avait vraiment été mise en œuvre.

Sur la partie « présentation de la commune », la Chambre Régionale des Comptes a relevé de manière conclusive

- que le vieillissement de la population et le développement des activités touristiques ou de transport induisent à la fois des contraintes et des opportunités financières qui distinguent en plusieurs aspects Le Boulou et d'autres communes appartenant à la même strate.
- que face à ces phénomènes, l'enjeu pour la commune consiste à maintenir un volume élevé d'investissements pour rester attractive alors que ses produits dépendent grandement de la conjoncture touristique, notamment des prélèvements sur les produits des jeux. Cette équation financière, qui est matérialisée par les projets de développement du territoire, se pose avec une acuité renouvelée depuis la survenance de la crise sanitaire.

La Chambre Régionale des Comptes a naturellement relevé qu'en période de crise sanitaire, les produits sont à la baisse. Etant entendu que l'Etat a compensé la perte de ressources durant cette période.

Sur la partie « organisation politique et administrative », la Chambre Régionale des Comptes a relevé de manière conclusive

- Bien que des progrès aient été récemment accomplis en matière de gestion des ressources humaines et que la continuité des services publics ait été maintenue au plus fort de la crise sanitaire, la commune du Boulou dispose encore de marges de manœuvre pour améliorer son organisation générale.

On peut avoir des débats avec la Chambre Régionale des Comptes et pas uniquement entre nous. Il n'y a pas eu de modifications structurelles lourdes en termes d'organisations de services municipaux entre les deux périodes. Les remarques relevées portent à débat y compris avec la Chambre Régionale des Comptes car on va les voir dans le détail, et un certain nombre d'entre elles ne sont pas forcément opportunes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je crois qu'il faut pondérer. Je n'ai jamais lu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dit « c'est parfaitement organisé, il n'y a rien à toucher »

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Vous avez entièrement raison. Pour autant il y a des aspects qui méritent la controverse avec eux.

- Certaines mises en conformité s'imposent comme pour les mises à disposition, le respect du temps de travail et la computation des heures supplémentaires. D'autres évolutions auraient pour effet une plus grande efficacité de l'administration. Il en va ainsi des relations avec l'échelon intercommunal, qui doivent être renforcées, ou encore des équilibres à trouver dans la structuration des services, s'agissant notamment de la politique de formation. Tandis que les premières doivent être réalisées à brève échéance, dans un souci de sécurité juridique, les secondes requièrent de mener une réflexion de plus long terme, dans un but d'optimisation des compétences et des ressources.
- La Chambre Régionale des Comptes relève qu'à cet égard, après plusieurs mois sans encadrement, la collectivité a finalement produit un guide de télétravail afin de susciter un intérêt pour une pratique rendue incontournable par la survenance de la crise sanitaire. Ce document, qui définit les modalités d'exercice du télétravail, ainsi que les droits et obligations des agents, devra s'accompagner d'un suivi qualitatif et quantitatif rigoureux.

Il faut juste se rappeler quand même que l'analyse en réel a eu lieu lors du dernier trimestre de l'année dernière. Rappelez-vous, vous aviez délibéré les uns et les autres sur le plan de formations, sur la mise en place du protocole relatif au télétravail. Il y a déjà un certain nombre d'éléments qui avaient été relevés dans le cadre de l'analyse.

Il faut quand même pondérer un petit peu, la Chambre Régionale des Comptes nous invitait à développer le télétravail. Nous sommes partis d'un télétravail volontaire de la part des agents. Une fois que l'on a enlevé les agents qui sont postés, en présentiel enfants dans le domaine scolaire, ou l'accueil du public, etc..., il y a beaucoup d'activités qui ne peuvent pas être effectuées en télétravail, mais la Chambre Régionale des Comptes nous invite à faire mieux.

Il faut reconnaître que depuis la mise en œuvre, nous sommes trois agents en télétravail ; nous avons triplé l'effectif et cela va dans le bon sens.

Les recommandations du rapport sont au nombre de neuf, à savoir :

1/ Régulariser la situation des conseillers municipaux délégués en prenant les arrêtés portant délégation de fonctions afférents

Cela relève d'un libellé dans la délégation qui était sujet à être partagé par deux élus. Nous avons régularisé et nous leur avons adressé, suite au premier rapport. Éléments qui leur ont permis de constater que c'était mis en œuvre et que les arrêtés ont été pris et corrigés.

Cela a été totalement mis en œuvre.

2/ Régulariser les délégations de signature accordées aux agents de la commune, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cela paraît un peu « pompeux » car il faut savoir que cela ne concernait que deux agents titulaires d'une délégation de signature, à savoir moi-même et un agent de la collectivité qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis peu.

Il fallait simplement dans l'arrêté, préciser « que c'était en l'absence du premier que le second était actif ».

Cela a été totalement mis en œuvre.

3/ Elaborer un plan de formation personnalisé tenant compte des réorganisations internes

La Chambre Régionale des Comptes a considéré que ce n'était pas mis en œuvre. La transmission de nos délibérations leur convenait en termes de plans de formations global et de principe, mais il souhaitait que nous allions plus loin sur une individualisation que nous allons mettre en œuvre dès cette année.

Ils ont relevé que la politique qui tendait plutôt à favoriser des mobilités internes dans le cadre de réorganisations était une bonne chose car plus économe en termes de masse salariale, mais qu'elle avait un inconvénient, et on ne peut être que d'accord, à savoir qu'il faut un accompagnement adéquat.

4/ Mettre en conformité la convention de mutualisation de services conclue avec la Communauté de Communes, en application des dispositions des articles L-4-1 et D.5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

C'est une convention relativement ancienne qui date d'une dizaine d'années. La Chambre Régionale des Comptes avait estimé qu'elle devait être revue. Il s'agit de la convention concernant les services techniques pour les besoins communautaires.

La Chambre Régionale des Comptes nous invite à l'utiliser plus souvent. Il est exact qu'elle est très peu utilisée. C'est quelque chose qu'il faudra revoir.

Vous l'avez vu à différents endroits du rapport, c'est une invitation à plus d'intercommunalités et à plus de cohésion intercommunale. La même remarque a été faite dans le cadre d'un rapport vers l'EPCI ; elle touche également son groupement, et de fait, les réponses apportées par la Communauté de Communes et par son Président au Magistrat ont convaincu pour se diriger vers ces éléments de mutualisation.

Concernant la partie « *la commande publique* », il faut savoir qu'à partir du moment où la Chambre Régionale des Comptes intervient, elle a des axes nationaux. C'est le cas de la commande publique et de la crise sanitaire.

Plusieurs éléments, à savoir :

- La commune du Boulou doit refonder sa fonction d'achat. En effet, de nombreux acteurs prennent part aux achats de la commune sans que cette participation ne soit prévue par le règlement intérieur de la commande publique ou que les dispositions de ce dernier ne soient respectées.

Le débat peut vraiment avoir lieu car à quelques rares exceptions près, peu d'éléments d'achats échappent au service « marchés » ou au service « achats commandes publiques » que nous avons regroupés au sein du même service depuis longtemps, et c'était déjà le cas lors de la précédente mandature.

Ce qui est relevé, c'est qu'il peut y avoir d'ici ou là de petits mouvements de très faible montant. Cela n'engage pas des frais forts pour la collectivité qui ne sont pas en fait répertoriés.

La Chambre Régionale des Comptes veut absolument que le service « marchés achats », même s'il s'agit d'une dépense qui n'entre pas dans le cadre d'un « marché public » soit comptabilisée et répertoriée au sein du service « marchés ».

- Combiné à un système d'information déficient, cette situation est créatrice d'anomalies et complexifie le suivi des marchés publics

C'est uniquement un volet de systèmes d'informations car nous sommes organisés avec une codification, quand il s'agit d'un marché public établi par ledit service et pour les finances, par le service financier, avec une autre comptabilisation qui réunit lorsque nous passons au règlement, à avoir un invariant et un identifiant unique pour suivre le marché de sa création jusqu'à son paiement final afin de ne pas créer de problématiques ou de confusion. Je partage complètement et nous avons commencé à y remédier.

- Au stade de la passation, l'éclatement des achats entre les services engendre des risques de surcoût ou de mauvaise computation des seuils, de nombreux achats de montants inférieurs à 40 000 euros n'étant pas retracés. Pour ces derniers, les mesures prises afin de favoriser la concurrence et l'égalité d'accès à la commande publique, comme la règle des trois devis, font l'objet d'une application variable.

Là, c'est discutable car nous avons apporté un grand nombre d'éléments probants justifiant que nous avons reçu trois devis. Ce qui est sous-jacent à cette réflexion dans le rapport que vous avez lu, c'est que le reproche qui nous est adressé est paradoxalement moins le fait de ne pas appliquer la loi, car celle-là est appliquée, mais que nous n'ayons pas mis en conformité notre règlement interne de la commande publique. Ce n'est pas faux et je ne le remets pas en cause.

Le seuil de 40 000 euros qui est évoqué au démarrage, est aujourd'hui de 100 000 euros. Je ne sais pas si vous avez regardé l'actualité récente où un décret est paru pour favoriser sur les marchés de travaux la relance économique afin d'accélérer le mouvement vis-à-vis du secteur privé des entreprises, on a relevé ce seuil.

Ce seuil est longtemps resté à 20 000 euros, à 25 000 euros pendant un certain temps. Au moment de la crise sanitaire, il est passé à 40 000 euros. C'est l'Etat qui le détermine, pas les collectivités. Et ce seuil aujourd'hui, en marchés de travaux est à 100 000 euros.

Quand la Chambre Régionale des Comptes relève que des dépenses ont été faites à 40 000 euros, c'est que l'on respectait la loi. En revanche, nous n'avons pas mis en conformité notre règlement interne de la commande publique.

Il faut être franc, et je pense que nous avons déjà eu cette conversation par le passé. Nous avons un règlement de la commande publique établi par des juristes qui était assez restrictif en termes de contraintes. Le Magistrat nous a invités, dans le cadre de l'entretien que nous avons eu, à revoir notre règlement interne de la commande publique, mais plutôt en faveur d'un assouplissement des règles, en particulier sur les marchés de faible montant, à savoir inférieur à 40 000 euros.

Dans notre règlement de la commande publique que vous connaissez tous, nous nous sommes fixés des règles qui ressemblent à des mini-marchés, et peu facilitateurs en termes de réactivité, c'est quasiment impossible. Pour une commune de notre taille, il faut être raisonnable et avoir une latitude sur les faibles montants car il est vrai que cela peut engendrer des discussions, des procédures compliquées qui alourdissent la facture payée par la collectivité.

Je pense qu'il faudrait faire évoluer notre règlement interne tout en gardant le contrôle. L'important n'est pas d'ouvrir grands les vannes, mais au moins d'assouplir les règles en matières notamment de faible montant.

Et d'autant plus que nous ne sommes plus conformes à la loi tellement nous sommes restrictifs. On peut continuer d'appliquer la loi, mais comme nous n'appliquons pas les termes de la commande publique, c'est ce qui nous est reproché.

- S'agissant de l'exécution, des dépassements ainsi que des problèmes dans la numérotation et le renseignement des bons de commande ont été identifiés. Le suivi des délégations de service public, bien qu'en progression dans le cas du Casino, demeure incomplet, en l'absence d'agent formellement désigné pour suivre cette convention.

Cela fait partie des éléments relevés par le précédent rapport qui a été transmis en 2017. J'en profite pour vous rappeler que c'est en 2026 que nous aurons à renouveler notre délégation de service public avec cet opérateur économique essentiel, à savoir le délégataire du Casino.

Nous sommes alertés sur le fait de trouver une solution pour la prochaine fois au moment du renouvellement. Le Casino étant propriétaire et exploitant, ils estiment, à juste titre, qu'il faut trouver une solution pour faire en sorte qu'il n'y ait pas un avantage concurrentiel laissé à celui qui est en place en étant propriétaire du bâtiment, le jour où l'on renouvellera afin que tout le monde puisse participer à une concurrence pure et parfaite.

Il y a des solutions, on les connaît et il faudra les mettre en œuvre.

La première imposerait à la collectivité de se porter acquéreur du bâtiment de sorte qu'elle retrouve une parfaite autonomie et le problème ne se posera pas à l'issue du terme de cette délégation actuelle.

Une autre, plus simple et moins consommatrice de crédits pour la commune serait de créer une entité économique, indépendante qui garderait la propriété du bâtiment, mais une filiale du groupe Joa qui du coup préciserait à l'intérieur les modalités du loyer à prendre par le futur opérateur de sorte que tout le monde serait remis au même niveau. Cela pourrait être une solution juridique qui n'impose pas un investissement de la commune et qui puisse garantir les règles de concurrence pure et parfaite.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur TEILLET, je vais vous laisser un peu souffler.

Il y a déjà deux sociétés. Il y a la société propriétaire des locaux et celle qui exploite le Casino. Donc, cela ne poserait pas un vrai problème. La chance que nous avons eue en 2016, c'était une seule société qui s'était positionnée sur le marché, la question était réglée d'elle-même.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Y avait-il une seule société parce que justement cet élément était porteur lui-même de contraintes dans la concurrence ? C'est facile à faire, mais il faudra l'envisager et l'intégrer.

Si nous optons pour la première solution, le débat reste ouvert, il faudra le faire pendant le temps de la délégation actuelle.

Dans le second cas, c'est plutôt de l'intégrer dans le cahier des charges à venir.

- Dès lors, la recentralisation et le renforcement du service des marchés publics ainsi qu'une meilleure utilisation des outils informatiques disponibles constituent un préalable indispensable pour remédier à ces anomalies

Je le dis franchement, vous l'avez vu dans le rapport et je ne sais plus si c'est indiqué dans leurs conclusions intermédiaires, pour une raison que j'ignore et malgré nos nombreux échanges, je ne comprends toujours pas pourquoi ils estiment que de nombreux intervenants en finances agissent auprès des marchés. J'estime que la fonction financière est répartie sur deux services municipaux. Il s'agit des finances et de la cellule des marchés. Personne d'autre n'intervient sur les finances.

Je trouve exagéré d'écrire « plusieurs services interviennent », il n'y en a que deux.

Ils voulaient absolument que le service « marchés et finances » soit intégré au sein de la même organisation, ce qui n'est pas le choix fait actuellement.

- Enfin, il ressort de l'examen du respect des procédures trois zones de risques, maîtrisables au prix d'une plus grande vigilance. Celles menées dans le cadre du projet emblématique pour la commune de réhabilitation énergétique des écoles se distinguent par le degré de méconnaissance des règles de la commande publique

Il faut savoir que cela porte sur une seule chose, à savoir lorsqu'il s'est agi de chercher un maître d'œuvre pour la rénovation groupes scolaires, nous avons passé deux marchés de maîtrise d'œuvres. Partant du principe, et c'est là que l'erreur peut être relevé en termes de droit.

Au départ, on était sur deux opérations qui n'étaient pas sur le même exercice. On savait depuis le début qu'il y aurait l'école maternelle qui interviendrait en premier et que l'école élémentaire suivrait dans un second temps, pas sur le même lieu, pas sur la même année, et surtout pas avec les mêmes interventions sur le plan technique.

Les deux consultations ont eu lieu et cela a été plutôt apprécié par la Chambre Régionale des Comptes. Nous n'avons pas fait l'analyse nous-mêmes, nous l'avons confiée à la SPL Perpignan Méditerranée qui a joué ce rôle d'analyse des offres.

Ce que nous demande la Chambre Régionale des Comptes, c'est de dire ce que le droit exige de considérer qu'il s'agit de prestations de nature homogène, il ne doit pas y avoir deux consultations. Il faut en faire une, allotis pour les deux structures.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

En l'occurrence, je ne partage pas du tout leur avis, je suis plutôt du votre.

Il y avait des spécificités différentes sur l'une et sur l'autre, cela veut dire que le marché était trop large et que nous n'aurions pas eu des spécialistes en la matière.

Pour moi, c'est totalement incohérent et je partage votre vision.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Et cela va tellement dans le même sens que ce ne sont pas les mêmes candidats qui ont répondu aux deux appels d'offres. C'est bien la preuve que cela n'avait pas de sens.

Mais, il faut le dire et c'est vrai en termes de droit, il faut un seul marché car c'est une maîtrise d'œuvres et qu'elle est homogène en termes de prestations. Il faut donc alloter les deux groupes scolaires.

On peut continuer à penser que nous avons raison, mais le droit nous dit le contraire.

La « fiabilité des comptes » autre chapitre important de l'analyse car c'est quand même le cœur de métier de la Chambre Régionale des Comptes

- L'analyse de la fiabilité des comptes de la commune du Boulou fait ressortir plusieurs lacunes dont l'origine peut s'expliquer par l'éclatement de la fonction comptable et la faiblesse du contrôle interne. Ces lacunes ne sont, le plus souvent pas neutres financièrement

Je ne vous cache pas que je suis resté « sur ma faim ». Malgré nos nombreux échanges, ils veulent absolument que l'on réunisse au sein du même service, et que l'on arrête d'avoir un service « marchés ». On peut garder deux services, mais dans ce cas-là le service « marchés » ne fait pas l'exécution budgétaire des marchés publics.

On a du mal à partager cette position.

Il est plus facile pour un agent qui gère du début jusqu'à la fin une procédure, qui connaît parfaitement les éléments du marché qu'il a lui-même lancés, d'assumer la partie de l'exécution budgétaire.

C'est le choix qui avait été fait par la précédente équipe et ce choix a été conservé par l'équipe actuelle.

C'est mieux d'avoir une personne qui maîtrise la totalité du processus.

La Chambre Régionale des Comptes n'aime pas et cela fait partie des éléments de discussion.

- Ainsi, aucune provision n'a été constituée par la collectivité en cas de contentieux, en raison d'un défaut de communication entre services, alors que sur la période de contrôle, une indemnisation a été versée à une entreprise évincée dans le cadre d'un marché public

Je souris, car c'était déjà une recommandation qui avait été faite lors du précédent contrôle. Cela portait sur un cas et c'est exactement le même.

Là où je suis un peu moins d'accord avec eux c'est qu'aujourd'hui la commune n'a pas de contentieux qui ont une vocation à avoir un engagement et un risque financier qui effectivement nécessiteraient de constituer des provisions.

Le propos est vrai. Lorsqu'il y a un volet de contentieux et qu'il devient patent, la commune doit provisionner dans ses comptes publics.

On a donné la liste, et à part le cas évoqué là et qui était le même que dans la précédente analyse, il n'y en a pas eu. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu de provisions.

Ils ont estimé que cela n'a pas été mis en œuvre, car cela a été fait postérieurement.

- La persistance du budget annexe du lotissement censé être clôturé depuis 2018, et plus encore le défaut de contrôle des régies auquel l'ordonnateur s'est engagé à pourvoir à l'avenir, témoignent d'une organisation de la fonction comptable que la commune doit parfaire au plus vite

Il y a deux sujets. Le premier, et ce n'était pas faute d'avoir délibéré et ladite délibération avait bien eu lieu.

Pour être précis sur la question, la commune du Boulou au tout début du démarrage du lotissement La Rasclose avait fait le choix de la création d'un budget annexe, ce qui se fait traditionnellement, et avait finalement pris le parti de confier une maîtrise d'ouvrage déléguée à la société publique locale Roussillon Aménagement.

Mais une facture, pas deux, avait été payée. Ce budget a été ventilé une fois et on le traîne depuis longtemps.

On avait délibéré pour le supprimer mais la suppression n'a pas pu avoir lieu pour une question simple de TVA déductible qui, en fait, a été générée par ce fameux paiement et qui ne peut pas être collecté le cas échéant aujourd'hui.

C'est un imbroglio dans lequel le comptable public essaie de sortir.

Nous ne demandons que cela d'avoir un budget sorti qui ne sert à rien puisqu'il a été créé en 2016. Il n'est plus ventilé depuis et à fortiori vous le savez l'ensemble de l'opération est terminé.

L'autre volet est le contrôle des régies qui est du ressort du comptable public. Cela nous a été reproché car il y a peu de contrôles. Mais on nous demande aussi, côté ordonnateur, d'avoir une vigilance accrue par rapport à cela. Nous devrions, et nous ne le faisons pas suffisamment, avoir un contrôle avec un procès-verbal.

- Tous ces points, en plus des insuffisances relevées en matière d'information financière et de pilotage budgétaire, devront être corrigés à l'occasion du basculement souhaité par la collectivité vers la norme comptable M57 et d'un renforcement des liens avec la trésorerie

5/ Restructurer la fonction achat, notamment en la centralisant dans un service unique de la commande publique

C'est un élément qui leur tient à cœur. Cela n'a pas été mis en œuvre.

Sur « la situation financière »

- Il y a aussi un volet « sur l'inventaire » sur la tenue de l'actif et c'est un élément important. Il y a eu un travail de fourmis qui a été mené tout au long de cette année 2022. Nous serons en mesure de présenter au conseil municipal d'ici la fin de l'année une délibération d'apurement et d'ajustement de l'actif avec le comptable public. Je tiens à saluer le travail considérable qu'a effectué le service financier et notamment Madame Hélène HOMS. Vous n'imaginez pas le travail que cela représente d'aller lignes par lignes pour l'ensemble de l'actif de l'ensemble de la collectivité. Ce travail répondra aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.
- Entre 2017 et 2019, la situation financière de la commune s'est fortement dégradée en raison de l'augmentation sensible de ses charges. Le niveau des charges, en particulier des dépenses de personnel, leur dynamique et la sensibilité des produits à l'activité touristique constituent autant de contraintes structurelles qui pèsent sur le niveau de l'EBF, insuffisant sur la période de contrôle

Ce n'est pas vraiment une nouveauté. Tout le monde sait autour de cette table que la collectivité a connu une diminution de son épargne à travers en particulier une augmentation des charges plus que proportionnelle à l'augmentation des produits.

C'était un choix assumé et je laisserai le débat politique se faire qui ne me regarde pas. Mais c'est vrai que la fiscalité n'avait pas été appelée pendant vingt et un ans sur une longue période, et de fait cela amène un effet de ciseaux avec une raréfaction du différentiel entre recettes et dépenses.

L'effort demandé aux contribuables en 2022 est de nature à compenser un peu cet effet de ciseaux. Mais, il n'empêche que l'épargne sur la période 2017/2019 s'est dégradé.

- En 2020, la marge brute de fonctionnement s'est améliorée en raison, d'une part des mécanismes mis en place pour compenser les effets de la crise sanitaire et d'autre part, de la réduction concomitante des charges de fonctionnement liée au ralentissement de l'activité communale

C'est un peu la poursuite de la précédente mais avec un effet « Covid » qui a joué plutôt sur une diminution des charges car nous avons eu un arrêt important et paradoxalement, il faut avoir le courage de le dire, la situation sanitaire comme les produits des jeux ont été compensés par l'Etat alors que l'on a eu un nombre de charges en moins. Il est vrai que la situation s'est moins dégradée en 2020 ; il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître.

- L'exercice 2021 révèle toutefois une nouvelle dégradation des performances annuelles. En 2022, l'augmentation de la fiscalité qui offrira des marges de manœuvre sur la période contrôlée permettra de répondre pour partie aux fragilités identifiées. Elle devra s'accompagner d'une poursuite de la démarche de maîtrise des charges engagée en 2021

On aura l'occasion de le constater lors de la présentation du compte administratif. Ils ne sont pas contribuables du Boulou, ils ont plutôt bien vécu l'augmentation de la fiscalité sur le volet du regard pur des finances publiques, car cela joue positivement sur la partie recettes.

- Sur la période 2017-2020, le volume des investissements s'est fortement contracté. Au total, les dépenses d'équipement se sont établies à 6,4 M€ et ont principalement concerné l'opération de réhabilitation de la piscine et des travaux de voirie. En raison de l'insuffisance de l'autofinancement et en dépit d'un taux de subvention élevé des projets, le besoin de financement de 3.2 M€ a été couvert par la mobilisation du FRNG et à titre subsidiaire par l'emprunt

Le FRNG est le Fonds de Roulement Net Global.

- En 2020, la commune a adopté un PPI ambitieux révisé à la baisse dès 2021. Il porte actuellement sur un volume total de 15.8 M€ d'investissements. Malgré la progression attendue de la CAF, son financement repose, à titre principal, sur l'emprunt et sur les produits des cessions d'immobilisations. La mise en œuvre

du PPI s'accompagnera ainsi d'une dégradation de la capacité de désendettement de la commune qui atteindra plus de neuf ans en 2022. Sous réserve de la progression de la CAF, de la réalisation des cessions envisagées ainsi que de l'absence de nouveaux investissements, elle devrait se maintenir sous ce seuil pour la durée de la programmation et s'établir à sept ans au terme du PPI. Ce niveau d'endettement offre peu de marges de manœuvre à la collectivité

Il faut savoir que depuis les échanges avec la Chambre Régionale des Comptes, le Plan Pluriannuel d'Investissement n'était pas figé. C'est l'ensemble du programme que la collectivité envisage de conduire pour le mandat et son programme. Ils sont restés sur 15.8 M€ alors que le Plan Pluriannuel d'Investissement est à la baisse.

Le débat peut avoir lieu car ce sont des questions d'approches. Il sera très intéressant d'avoir ce débat au moment du débat d'orientations budgétaire car traditionnellement il est présenté sur plusieurs années. Il sera figé et ce sera un moment plus clair.

Les 15.8 M€ ont été revus depuis.

Ils n'ont pas voulu, dans leur analyse financière, intégrer des recettes qui étaient pour nous des recettes certaines, en particulier sur les cessions d'immobilisations, et notamment sur le retour du boni de liquidation de la dissolution du Syndicat Mixte. Ils ne l'ont pas intégrée alors que c'était des éléments que l'on avait mis dans le cadre de nos ressources et cela aurait peut-être de nature à modifier leur regard.

Pour autant, et sans prendre position, juste vous dire une chose.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y aura un débat compliqué car ce rapport est à cheval sur deux mandats. Je n'étais pas le Maire sortant même si je suis au fait des éléments antérieurs. J'espère que nous aurons un débat sur la partie « perspectives et Plan Pluriannuel d'Investissement » car cela met en lumière certains éléments, à savoir :

1/ le choix a été fait par la municipalité précédente, et en tant qu'adjoint aux finances, je peux en parler, de ne pas faire supporter aux habitants du Boulou via une augmentation d'impôts cet effet ciseaux. Sachant qu'à un moment ou un autre, il fallait trouver des nouvelles recettes.

Le choix a été fait par la municipalité actuelle d'augmenter le taux d'une façon assez significative. Le rapport dit bien que cette augmentation du taux n'est pas la solution à tous les maux.

Ce que je regrette c'est que sur le Plan Pluriannuel d'Investissement il n'y a aucune recherche de complément de recettes possible, etc..., vous n'avez pas examiné d'autres pistes et nous en parlerons au moment du débat d'orientations budgétaire.

Pour le Plan Pluriannuel d'Investissement, vous êtes partis sur un montant d'investissements qui était totalement disproportionné par rapport à la capacité d'autofinancement de la commune. La Chambre Régionale des Comptes le fait remarquer.

Vous nous dites que ce n'est plus 15.8 M€, mais moins. Ce qui veut dire que d'un programme démesurément ambitieux, on va arriver à quelque chose de beaucoup plus léger sans investissement structurant d'importance.

Nous aurons ce débat lors de la présentation du débat d'orientations budgétaire et également avec la Chambre Régionale des Comptes quand elle reviendra pour une visite l'année prochaine ou dans deux ans. Et là on pourra vraiment avoir une antériorité sur le début du mandat de 2020 à 2022 et les perspectives à venir jusqu'en 2026.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Depuis 2017, la trésorerie communale s'est fortement dégradée et a contraint la commune à recourir en 2021 à une ligne de trésorerie. Ces tensions sur les liquidités, ainsi que l'intensification des investissements doivent conduire la commune à mettre en place un pilotage de sa trésorerie, à ce jour, inexistant

Il faut reconnaître que le suivi du pilotage de la trésorerie, cela a été rappelé par Monsieur FRANCES à juste titre, n'était pas été rendu nécessaire. On n'avait pas mis en place les outils car le besoin n'existait pas, ce n'était pas par problème de compétences.

La trésorerie est consultée tous les jours et c'était déjà le cas avant.

Nous sommes entrés dans une phase d'anticipation systématique et aujourd'hui on projette à trois mois tous les éléments de trésorerie.

Une petite précision, la ligne a été utilisée cette année sur deux mois, a été intégralement remboursée en juillet. Depuis nous ne l'avons pas utilisée. C'est uniquement pour des questions ponctuelles afin de ne pas avoir à libérer de la dette de long terme pour des besoins conjoncturels de court terme.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'année dernière, à la même date vous nous aviez dit la même chose et je peux vous ressortir le procès-verbal.

Vous nous aviez dit que vous faisiez la ligne de trésorerie « grosso modo » par sécurité, mais qu'elle ne serait pas utilisée.

Vous avez quand même utilisé, si j'ai bonne mémoire, 280 000 euros sur 400 000 euros, ce qui était notoirement important.

Si vous faites une ligne de trésorerie parce que vous anticipez sur les trois mois, c'est bien que vous allez l'utiliser. Il faut quand même rester honnête jusqu'au bout, sinon ne la faites pas. Cela nous évitera des débats longs et fastidieux.

Tout cela ne s'adresse pas à vous, Monsieur le Directeur Général des Services, ce n'est pas vous qui faites le choix

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

L'outil existe et nous pourrions en apporter la preuve à la Chambre Régionale des Comptes.

Je continue avec les recommandations, à savoir :

6/ Constituer toute provision nécessaire à la couverture d'un risque prévisible ou avéré conformément à l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

C'est constituer une provision comptable.

7/ Fiabiliser l'inventaire en lien avec l'état de l'actif tenu par le comptable afin de donner une image fidèle de la situation patrimoniale de la commune

On pourra être fier d'avoir apuré l'actif. Etant entendu que c'est une ligne qui apparaît dans tous les rapports des Chambres Régionales des Comptes en France. Il faut bien imaginer que pour une collectivité territoriale, il est très important d'avoir une connaissance parfaite de son actif.

Mai, par exemple de savoir quel est le montant de la valeur vénale de l'église dans une commune n'a pas grand sens. Effectivement, c'est une information patrimoniale qui pour une entreprise est considérablement importante, pour une collectivité, c'est quand même moins prégnant.

On aura quand même répondu à cet objectif et bientôt vous aurez à délibérer sur la question.

Ce que vous lisez à l'écran sont vraiment les mots qui sont dans le rapport. Je ne me serais pas permis d'ajouter des commentaires écrits.

8/ Procéder à l'intégration des immobilisations achevées et constatées au compte 23 au compte d'imputation définitive 21 correspondant

C'est un élément que l'on fait une fois dans l'année. Ils nous ont demandé de le faire beaucoup plus régulièrement et nous nous y sommes engagés.

Dans la « section investissement » quand vous achetez un « bien meuble », il est acheté une fois, il est intégré et il est dans le patrimoine de la commune.

Par contre, quand on a des travaux qui sont sur plusieurs exercices, on n'est plus sur un compte d'immobilisation mais sur un compte de travaux qui lui va exister sur plusieurs exercices. Ce compte se nomme « immobilisation en cours – compte 23 »

Une fois que ces travaux sont achevés, il faut faire un transfert avec un numéro d'inventaire définitif. Quand l'école sera terminée, on ne sera plus sur un « compte 23 – immobilisation en cours » mais ce sera impacté sur le « compte 21 » avec un certificat administratif à établir. Nous corrigerons cet état de fait.

9/ Procéder aux contrôles des régies conformément à l'article R.1617-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006

Nous nous sommes engagés à contrôler plus souvent. Mais il est important de préciser que nous respectons les règles.

10/ Conclure une convention avec la Chaîne Thermale du Soleil afin d'encadrer la subvention allouée pour le fonctionnement de la navette thermique, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000

Cette mise en œuvre est en cours.

Depuis le début de l'année, nous avons un projet de convention qui vous sera soumis très prochainement. Nous attendons le retour du directeur de la Chaîne Thermale, Monsieur PUIG, qui pourra nous confirmer l'amendement de ce document.

Ce n'est jamais que la confirmation des règles existantes. La convention existait déjà depuis de nombreuses années.

11/ Instaurer un pilotage infra-annuel de la trésorerie

Je n'y reviens pas, nous en avons parlé.

Pour conclure, nous sommes sur les « éléments de synthèse »

- La Chambre Régionale des Comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune du Boulou pour les exercices 2017 et suivants.
- Cette commune touristique des Pyrénées Orientales accueille une station thermale et un Casino dont elle retire d'importantes recettes. Au plan démographique, il faut souligner la stagnation et le vieillissement de la population.
- La Chambre a examiné notamment la fiabilité des comptes et la situation financière, les dépenses de personnel, l'organisation administrative et la commande publique.
- La collectivité présente une situation financière dont les marges restreintes appellent une maîtrise des charges de personnel.
- L'organisation administrative est à parfaire et la commande publique est porteuse de risques.
- Les charges financières progressent plus vite que les produits, ces derniers dépendant au surplus de la conjoncture touristique. En conséquence, l'épargne brute se traduit tendanciellement pour atteindre en 2019 un niveau insuffisant au remboursement de la dette. La collectivité, qui souhaite mener une politique d'investissement ambitieuse doit donc impérativement parvenir à maîtriser ses charges, notamment de personnel, et mettre à profit ses marges de manœuvre pour dégager de nouvelles recettes au risque sinon de recourir excessivement à l'emprunt. La révision à la baisse en 2021 du programme pluriannuel d'investissement et les hausses d'impôt prévues pour 2022 constituent également les leviers d'un rétablissement de la situation financière.
- Les liens entre la commune et d'autres entités du territoire se traduisent par des mises à disposition qui font apparaître plusieurs irrégularités. Le périmètre de la mutualisation de services avec la Communauté de Communes du Vallespir reste insuffisamment circonscrit.
- Au sein de la commune, la politique de promotion interne des agents sur les postes de Direction ne s'accompagne pas d'un plan de formation, alors qu'en parallèle la conduite de certaines missions souffre de problème de pilotage.
- Derrière une apparente centralité, la commande publique est en réalité doublement éclatée : d'une part, plusieurs acteurs effectuent leurs propres achats de manière autonome et d'autre part, le système d'information s'avère inefficace
- La Chambre estime qu'une réorganisation de la fonction achat doit être entreprise.
- Enfin, les irrégularités commises dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux doivent inciter la collectivité à faire preuve d'une plus grande vigilance dans le choix des procédures.

Montant inférieur à la loi, c'est ce que l'on a évoqué précédemment. Il faut mettre en concordance notre règlement intérieur de la commande publique.

Voilà ce que je pouvais relever concernant ce rapport sachant que ce document fait une soixantaine de pages.

Intervention de Monsieur François COMES

Je remercie Monsieur Rémi TEILLET pour ce travail, de rencontrer et de débattre avec diplomatie avec les magistrats ;

Ceci étant, nous nous maintenons et que les choses vont se mettre en place au fur et à mesure, notamment sur le prochain débat d'orientations budgétaire qui aura lieu au mois de novembre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai bien compris qu'il n'y aurait pas de débat vu que Monsieur TEILLET l'a présenté et « point barre ».

Vous dites que vous êtes sur le bon chemin, c'est votre façon de voir les choses.

La Chambre Régionale des Comptes nous alerte sur plusieurs points :

- Le premier est le recours systématique à l'endettement, donc le recours à l'emprunt, ce que nous avons déjà abordé à maintes reprises lors des deux débats d'orientations budgétaires, des votes des budgets. Sachant que vous avez multiplié la dette au 01 janvier par 2,5, bientôt 3
- La Chambre Régionale des Comptes vous alerte également qu'un portage financier en cas de l'acquisition de l'entrepôt SOCALI est dangereux en matière de fonctionnement, car vous allez augmenter les dépenses de fonctionnement de 160 000 euros, point déjà évoqué la dernière fois. C'est un choix qui est dangereux.
- La Chambre Régionale des Comptes vous alerte aussi sur l'augmentation du taux où vous allez avoir des recettes fixes, mais qu'aucun effort n'est fait en charges courantes, notamment le chapitre 11.

Donc, tout n'est pas rose. Clairement, la situation ne l'était pas car nous avons eu une conjoncture qui était difficile, je le conçois. Quand vous dites « on prend le bon chemin », je pense qu'il y a des choses à corriger très vite.

Donc, le débat nous l'aurons vraiment avec des éléments plus concrets qu'un rapport qui porte sur cinq ans. Je ne partage pas vraiment votre enthousiasme sur la manière et sur le chemin que vous êtes en train de prendre en matière de finances publiques.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie de votre position. En tous cas, nous vous présenterons tout ce qui va devenir l'exercice 2023 qui est en préparation et qui sera présenté prochainement par Madame Aline MOSSE.

On va prendre acte que ce document a bien été remis et présenté devant l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal PREND ACTE A L'UNANIMITÉ

☞ **De la communication de l'ensemble du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes**

03 – MISE A JOUR DES INDEMNITES DES ELUS – MAJORATION DES INDEMNITES

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Anne LERCLERCQ au mois de mars 2022, il fallait refaire une distribution selon les règles administratives.

Vous avez le tableau, avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quel tableau ? Quand on m'a posé la question, j'ai dit non car il n'y a pas de conséquences financières pour la commune sachant que dans le cas contraire on devrait nous présenter un tableau avec les nouvelles indemnités.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Concernant la dernière mouture portant sur la majoration des indemnités, Madame Stéphanie PUIGBERT n'était pas mentionnée sur le tableau en remplacement. Il y avait juste une erreur matérielle.

Nous sommes donc obligés de représenter cette délibération pour satisfaire le contrôle de légalité.

C'est simplement une substitution. Nous l'avions fait au moment de la première démission sans avoir repassé la délibération sur la majoration au moment de la seconde démission.

On a bien intégré la démission de Madame RICCIARDI-BRAEM sans avoir intégré ensuite Madame PUIGBERT.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Concernant la lecture du document que vous nous envoyez, il faut quand même « être de la partie ».

Ce serait bien de faire preuve d'un peu plus de transparence.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est ce que nous faisons.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 27 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Madame Rose-Marie QUINTANA, Monsieur Alain GRANAT)**

☞ **D'APPROUVER** la majoration de 25% des taux des indemnités des élus

☞ **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget communal.

☞ **DE REGLER** cette dépense par prélèvement à l'article 6531 du BP 2022 et suivants

04 – AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION SALLE DE SPECTACLES – Cinéma LE MAJESTIC

Intervention de Madame Aline MOSSE

Concernant le bail du Cinéma, il y a eu pas mal d'entretiens, de rendez-vous et de discussions avec Monsieur LAPORTA.

Cela nous conduit à proroger le bail mais jusqu'au 31 décembre 2023 au regard de l'extension que prend Le Boulou et aussi de nous laisser le temps de voir comment cela va se passer avec ce cinéma. Ce bail n'a absolument pas changé depuis plus de dix ans.

Il n'y a aucun changement au niveau du bail.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire. Etant donné l'extension du Boulou, vous renouvelez le bail sur deux ans au lieu de six ans, ce qui se faisait habituellement pour tous les autres Maires ?

Je ne comprends pas ce que l'extension a à voir avec la location de la salle du Majestic.

Quelle extension, vous parlez de l'Autoport ?

Intervention de Madame Aline MOSSE

Oui, tout à fait

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous faites un lien entre l'Autoport et le cinéma Majestic ?

Intervention de Madame Aline MOSSE

Je pense que cela doit se faire quand même

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On aura le débat, mais ce n'est pas le moment.

Le bail est prorogé jusqu'au 31 décembre 2023. La prorogation démarre quand, au 01 janvier 2022 ?

Cela veut dire que le montant du loyer est annuel et qu'il est reconduit par rapport à l'année d'avant ?

Je rappelle quand même, j'ai appelé Monsieur LAPORTA, que le bail aurait dû démarrer au 01 janvier 2022. Nous sommes le 28 septembre 2022, vous me dites que vous avez eu beaucoup de discussions, c'est juste « fou ». On proroge neuf mois après un bail, sachant qu'une prorogation prend vingt minutes. Je n'arrive pas bien à comprendre vos explications.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Cela avait déjà été le cas la dernière fois.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La dernière fois, le bail était sur un mandat. Donc, il est logique que cela prenne un peu plus de temps.

Là, vous prorogez pour quinze mois.

Je me suis posé la question de « bon père de famille » en matière d'assurances, à savoir

- Que se serait-il passé s'il y avait eu un dommage sur le bâtiment entre le 01 janvier et la date à laquelle vous avez fait la prorogation ?

Je suis allé plusieurs fois au Majestic en tant qu'administré pour des manifestations organisées par la Mairie et autres, que se serait-il passé s'il y avait eu un dommage ?

J'essaie de vous « montrer du doigt » sur le fait qu'une prorogation c'est quand même important.

L'utilisation par les services municipaux, par la Mairie et par les associations était toujours active. Nous avons gardé toute l'activité liée à la salle.

Je vous alerte afin que vous soyez un peu plus réactifs.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Il y a quand même la responsabilité de l'exploitant qui pouvait entrer en ligne de compte.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui est l'exploitant ?

Si c'est une manifestation de la Mairie, par exemple l'association « Arts en Scène », on utilise la salle sans bail.

Que se passe-t-il ? On est une commune.

Si cela ne vous choque pas, moi je suis choqué.

Intervention de Monsieur François COMES

Il est vrai que cela a un effet rétroactif, on vient de le dire.

Il y avait quand même cette confiance établie avec Monsieur LAPORTA, car nous nous connaissons très bien.

Toutes ces réunions que nous avons eues pour parler de devenir, lui qui est en fin de carrière, devront se poursuivre avec de futurs échanges. Il y a tout un espace-temps qui revient et qui fera que ce bâtiment en piteux état a quelques soucis auprès de l'ensemble de ce pôle culturel.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne partage pas du tout vos propos, mais cela est normal. Ce serait bien que l'on partage les mêmes idées de temps en temps, car nous avons quand même travaillé huit ans ensemble, mais je crois que c'est incompatible.

On a beau bien s'entendre avec un propriétaire d'un local, quand il y a un dommage et que l'on cherche un responsable, je suis désolé, nous sommes une Mairie, pas des amateurs. Nous sommes là pour suivre les textes et assurer la pérennité des bâtiments que l'on utilise et dont on est propriétaire accessoirement dans certains cas.

Si cela vous va, tant mieux.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'ACCEPTER** l'avenant à la convention de location salle de spectacles – cinéma Le Majestic

- ☞ **DE DIRE** que la durée sera de deux ans à compter du 01 janvier 2022
- ☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail de location établi par le Notaire

05 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE AU BOULOU **ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Vu la remise des plis fixée au 08 août 2022,

Vu les deux séances de la commission de Concessions avec DSP en date du 10 août 2022

Trois candidats ont été admis à présenter une offre et trois offres ont été déposées, à savoir :

- 1. Garage Gilles GRILLON**
37 Carrer d'en Cavailles – Z.I. Mas Llinas – 66160 LE BOULOU
- 2. Sud Dépannage 66**
17 avenue Gay Lussac – 66160 LE BOULOU
- 3. PRODECO – SOS Remorquage**
18 rue du Lieutenant Gourbault – 66000 PERPIGNAN

Vu le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci

Vu les motifs du choix de la candidate

Vu l'économie générale du contrat.

Au terme de la procédure mise en œuvre, trois entreprises ont été admises à présenter une offre et que parmi ces trois offres, celle de la société « Sud Dépannage 66 » a été classée en 1ère position en application des critères de sélection des offres définis dans les documents de la consultation.

Avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

A quelle date a pris fin la dernière délégation de la fourrière ? Je vous ai déjà posé la question et vous n'aviez pas su répondre. Vous deviez regarder et nous fournir la réponse.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'avais posé la question lors de la commission d'appel d'offres, et j'avais dit que je reposerais cette question lors du conseil municipal. Il y avait des élus autour de vous, vous n'étiez pas tout seul.

Pourquoi on vous pose la question ? On avait mis en parallèle la dernière fois le fait que la concession de service public en matière de fourrière automobile était tombée tôt et vous avez mis du temps à renouveler la procédure, et qu'entre temps il n'y avait plus de fourrière.

De notre côté, on avait noté un fléchissement de l'activité en matière de contrôle de la zone bleue. Ce à quoi vous nous avez dit « ce n'est pas possible car cela se termine au mois de juillet ou août »

Il va falloir nous donner la réponse.

Intervention de Monsieur François COMES

Compte tenu du faible niveau de mise en fourrière dans les années précédentes, on avait validé les choses un peu autrement par une petite entreprise. Nous sommes passés sur une concession valable.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On n'a rien changé, on applique les mêmes procédures qu'avant. Sauf que c'est l'entreprise Gilles Grillon qui avait été retenu à l'époque.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

On parle de mise en fourrière et on l'avait mis en perspective avec la zone bleue. Concrètement, comment fait-on appliquer la zone bleue ?

Est-ce que l'on fait systématiquement appel au service de fourrière ?

Est-ce que l'on met un procès-verbal ?

Le principe même d'une zone bleue est d'avoir une rotation suffisante de voitures sur ces zones-là. Donc, j'ai un procès-verbal, je reviens en fin de journée, j'ai le procès-verbal, je n'ai pas bougé et les places n'ont pas été mises en place.

Vous dites qu'il y avait un faible recours au service de mise en fourrière, je pense qu'il va falloir se pencher sur le fait de ne pas simplement mettre des procès-verbaux.

Je parle « zone bleue » qui concerne toute la zone qui part des travaux actuels jusqu'à l'ancien café de Madame MOSSE. Là, à chaque fois on constate qu'aucune voiture ne porte le disque bleu de stationnement et quand je pars le matin, il y a des voitures stationnées et le soir en rentrant ce sont les mêmes véhicules.

A moment donné, c'est à l'initiative de la commune si la fourrière intervient.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

En ce moment, ils font la zone bleue et ils verbalisent.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Le principe même d'une zone bleue c'est d'avoir une forte rotation de voitures. On vient pour vingt, trente minutes. Il y a des disques à disposition. Je ne parle pas de la personne qui va dépasser de cinq minutes, mais des voitures « tampons »

Intervention de Monsieur François COMES

C'est pour cela que l'on va majorer un peu plus qu'avant le prélèvement des voitures « tampons », car cela devient très agaçant. Quand il y a des zones bleues, c'est pour justement éviter un stationnement payant.

On va multiplier ces zones bleues notamment sur l'avenue de Gaulle car derrière on fera un parking d'une cinquantaine de places dans les prochains mois qui viennent.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

C'est d'autant plus problématique qu'il y a actuellement les travaux sur l'avenue de Gaulle et effectivement il y a toutes les places de parking le long de la poste qui ne sont plus accessibles. Si nous n'avons pas des places à disposition sur un turnover suffisant, je ne sais pas où aller se garer ;

Il y a des personnes qui ont des difficultés à se déplacer et qui aiment bien avoir les places en zones bleues, et c'est le principe même des dites zones bleues.

Intervention de Monsieur François COMES

Sachez que lorsqu'il y a des travaux, il y a quand même un parking au niveau de la future place du Souvenir.

Si on veut aller à la boulangerie, il existe des « arrêts minutes »

Il faut que l'on en reparle avec la police municipale afin de faire respecter ces stationnements sur les zones bleues.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'APPROUVER** le choix de la Société « Sud Dépannage 66 »,

☞ **D'APPROUVER** le contrat de concession de service public relatif à :

1. L'enlèvement ou au déplacement et à la garde des véhicules suivants, sur réquisition des personnes habilitées soit :
 - Les véhicules de tous les tonnages en infraction avec les dispositions du Code de la Route et notamment son article L 325-1,
 - Les véhicules accidentés ou classés « épaves » constituant une gêne ou un danger dans les lieux publics ou privés. Dans ce dernier cas, les frais pourront être pris en charge par le requérant et maître des lieux uniquement,
 - Les véhicules faisant l'objet d'une mesure judiciaire.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer :

- a) le contrat de concession de service public qui pourra être dénoncé à chaque échéance annuelle
- b) ainsi que tous les actes s'y afférant.

06 – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE MUTI-ATTRIBUTAIRES A MARCHE(S) SUBSEQUENT(S) DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT EN ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Par rapport à cet accord cadre pour ce marché de fournitures d'énergie électrique, nous avons déjà notre marché actuel qui se termine à la fin de l'année. Il faut donc prendre les devants et assurer la suite.

A titre d'informations, je vous rappelle que le marché pour les collectivités est un marché ouvert. Cela veut dire que l'offre et la demande fluctuent sur le prix et ce depuis 2004.

C'est une procédure qui a déjà été mise en œuvre avec « bonheur » jusqu'à maintenant, mais le contexte actuel est très incertain avec les factures que vous entendez tous les jours.

La baisse de la production française pour causes de maintenance et de politique dans le passé, la guerre aux portes de l'Europe, tous ces facteurs influent fortement sur l'offre et la demande.

Bien entendu, les prix se sont envolés. Je ne sais pas si vous vous souvenez des ordres de prix que je vous avais donnés au mois de juin, les prix ont continué à progresser et peuvent atteindre quelquefois jusqu'à 1 000 euros.

Il faut garder tout cela à l'esprit pour la négociation.

Il faut repartir pour 2023 sur un nouveau marché. La commission d'appel d'offres s'est réunie et a retenu pour un accord cadre tri-annuel, c'est-à-dire pour couvrir sur 2023, 2024 et 2025 trois entreprises :

- **EDF Collectivités** qui est un petit peu le plus gros candidat que l'on ne présente plus,
- **LLUM Energie Catalane** qui est un fournisseur local de Prats de Mollo. Je précise bien que c'est un fournisseur. J'espère que pour vous c'est clair, car il y a des producteurs, des distributeurs et des fournisseurs. Donc, fournisseur c'est un commerçant, il achète et il revend
- **TOTAL Energie** qui est un fournisseur présent sur le marché et qui est notre fournisseur actuel. Il a quand même des activités de producteur

Il est important d'avoir à l'esprit cette fonction de « fournisseurs » qui peut être un peu n'importe quelle entreprise, mais d'avoir une solidité si vous avez des moyens de production qui permettent de maîtriser le prix.

Ce sont les trois entreprises qui ont été retenues. Maintenant, nous allons attendre les propositions qu'ils vont nous faire pour signer cette fourniture électrique.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai le bonheur de siéger à cette commission et j'ai assisté à la présentation qui était une fois de plus très claire.

J'ai noté que dans votre stratégie d'économiser de l'énergie, vous aviez accès sur les écoles qui sont des bâtiments publics. Et quand on voit qu'en matière de consommation et j'ai noté les éléments, à savoir que l'éclairage public pèse plus de la moitié de la facture énergétique de la commune. Cela veut dire que l'accent sur les bâtiments a un impact pas négligeable, plus faible que si on axe sur l'éclairage public.

Ma question est simple. Toutes les communes ont déjà délibéré et ont fait le travail pour réduire la facture énergétique sur l'éclairage public.

Que comptez-vous faire et quand ?

Durant la fin du deuxième mandat, on a commencé à renouveler les « LED ». Sauf erreur de ma part, l'opération ne s'est pas poursuivie.

Que comptez-vous faire pour réduire la facture d'électricité en matière d'éclairage public ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il faut savoir que la commune du Boulou est sur une bonne dynamique au niveau de la pose de « LED » par rapport à d'autres communes. Nous avons commencé à faire des choses, nous continuons à faire des choses, des choses ont été faites.

Je n'ai pas de graphique, mais pour l'éclairage public nous sommes dans une consommation descente. La « LED » permet déjà une économie par elle-même, une économie de maintenance car elle a une durée de vie plus longue, et aussi elle permet de moduler la tension, ce qui permet là aussi de réduire la facture.

Donc, tous ces facteurs conjugués vont dans le sens de l'économie.

On verra dans les prochains budgets si on prévoit une enveloppe particulière.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur PACULL, c'était le sens de ma question.

On n'a jamais eu une énergie et une électricité aussi chères. On a vu que les prix avaient été multipliés par quinze par rapport « à l'avant avant la crise ».

Donc, que l'on réduise de façon notable la consommation, c'est bien, mais il faut la réduire de façon importante. Et peut-être faire une opération « coup de poing ». Continuez ce qui a été fait, c'est bien, même si je n'ai pas souvenir d'avoir lu des lignes budgétaires plus importantes en matière d'éclairage public. Je regarderais tranquillement à la maison.

Je pense qu'il faut se mettre au diapason de tout le monde, et ces économies d'énergie nous les garderons de façon pérenne. Et l'investissement est moindre, vous le savez aussi, que pour un bâtiment public.

Intervention de Monsieur François COMES

D'ores et déjà, on sait que l'on va mettre le fameux « coup de poing » pour 2023 avec un budget préétabli de 300 000 euros pour terminer l'éclairage public avec une capacité de réduction des consommations.

Et, on passera aussi en conseil municipal cette possibilité d'une extension nocturne. Il faudra en discuter ensemble pour avoir des dispositions d'éclairage entre une heure et cinq heures du matin pour permettre de faire quelques économies.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Nous savons aussi que sur une facture d'électricité, vous avez une part qui correspond au kilo watts consommés. Mais il y a aussi une grosse part qui représente plus de la moitié qui concerne les taxes diverses, TVA, etc....

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce qu'a apporté Monsieur le Maire comme élément me satisfait.

Ce que je regrette, je vais vous le dire systématiquement et cela deviendra un réflexe, c'est que si l'on ne pose pas de questions, vous ne le dites pas.

Vous devez nous avertir, quand vous avez des idées, des démarches programmées, pour que nous soyons en capacité

- de vous féliciter quand c'est le cas, et en l'occurrence je le fais,
- et de vérifier que vous maintenez le cap et que vous le ferez en 2023

Merci en tout cas de votre réponse.

Intervention de Monsieur François COMES

Je ne vais pas répondre à la provocation. Qu'est-ce que l'on a fait au préalable. Quand on avait une opposition, on ne répondait pas forcément à l'autre opposition non plus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous étiez Maire à l'époque ? Moi je ne l'étais pas ;
On ne va pas comparer des choses qui ne sont pas comparables.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Simplement, parmi les critères pris et valeurs techniques, vous avez choisi 10%, 90%
Qui a fait ce choix sélectif ? C'est un peu contraire à ce que vous venez d'expliquer

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ces critères avaient été convenus lors du démarrage en faisant cette proportion de répartition entre le prix et les différents critères.

Ce marché est tri-annuel. Donc, il faut voir ce que le fournisseur va pouvoir faire dans le temps et ce qu'il propose.
Ce n'est pas un marché juste pour l'année de par les possibilités d'achats.

Il y a l'achat qui se fait au prix du marché et il y a l'achat qui est réservé sur la part de production nucléaire que l'Etat met à disposition, poussé un peu dans le dos par l'Europe, pour favoriser un peu le marché de fournisseurs et une certaine concurrence, qui dans le contexte actuel ne fonctionne pas vraiment.

Il y a beaucoup de fournisseurs qui n'avaient pas de moyens de production, c'est pour cela que je faisais cette précision car ils ont mis la clé sous la porte, ou carrément ont mis les clients dehors.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

En clair, on a fait le choix sur la valeur technique pas sur les prix ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le prix va venir dans une seconde tranche

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais me permettre de vous répondre car sinon on en parlera dehors, et je tiens à ce que tout le monde comprenne.

On a choisi les trois candidats sur une valeur technique, mais en fait le classement n'a pas d'importance.

Lors du marché subséquent, c'est le prix qui compte et plus la valeur technique. Et à ce moment-là, ce sera le mieux disant qui sera retenu pour que la commune paye moins de factures.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Ce n'était pas évident pour moi, tel que c'est libellé. Merci.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Effectivement, cela pourrait être le mieux disant, mais ça pourrait être aussi le fournisseur qui pourra assurer sur les trois ans. Dans les fournisseurs que nous avons, j'émet des doutes sur un fournisseur local qui n'a pas du tout de moyens de production.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ça, on le verra. Les doutes sont partagés par rapport à l'entreprise de Prats de Mollo, pour ne pas la citer.

Sauf qu'elle a été retenue par la commune de Céret, donc je suppose qu'il y a des garanties à aller chercher de ce côté-là.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les questions ont été effectivement posées lors de la commission d'appel d'offres et nous n'avons pas eu toutes les réponses sur leurs moyens de production.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE VALIDER** l'analyse présentée en Commission d'Appel d'Offres,

- ☞ **DE RETENIR** les entreprises proposées par la C.A.O. du 19 septembre 2022,
- ☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au lancement des marchés subséquents nécessaires pour la collectivité et à signer tous actes s'y afférents.

07 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Nous avons un service géré au niveau communal par un fermier VEOLIA. Quand je parle de « fermier », j'utilise la forme juridique du contrat de délégation service public que l'on a donné.

Je ramène un peu cette précision qui peut être importante : on investit, VEOLIA exploite

Concrètement, on peut dire qu'il y a eu une progression du nombre d'abonnés d'environ 3%

La consommation moyenne par abonné a progressé, elle est à 114.44 m³ par abonné.

Quelque chose d'intéressant, le prélèvement de la ressource a été en baisse au niveau de la production qui frise les 2%.

Le rendement du réseau est en progression de 12%. Cela veut dire que nous avons moins de fuites. Le rendement du réseau a sacrément progressé de 70.9% à 82.8%, c'est quelque chose d'assez intéressant.

L'indice de perte linéaire a été en baisse de 7 m³ par kilomètre et par jour, il est passé à 4 m³ par kilomètre et par jour. C'est encore beaucoup.

On va continuer à travailler et à s'investir dès que nous aurons les résultats des schémas directeurs qui nous donneront un petit peu les directions et les endroits où il faudra cibler les plus gros travaux à faire.

Il y a eu une légère évolution du prix, à savoir un euro par m³. C'est une norme pour un service de 120 m³ qui est considérée comme une consommation moyenne.

En 2021, le prix était de 1.21 euros, donc une augmentation de 3%.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ☞ **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- ☞ **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération
- ☞ **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ☞ **DE RENSEIGNER ET PUBLIER** les indicateurs de performance sur le SISPEA.

08 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Comme pour l'eau, nous avons le même fermier, à savoir VEOLIA

Un nombre d'abonnés qui est en hausse de 2.8%. Ces hausses sont certainement dues à l'effet des lotissements « le Clos du Bois » qu'au niveau « la Rasclose » qui augmentent le nombre de maisons, donc de raccordement au réseau.

La conformité de la collecte des effluents et la conformité des équipements d'épuration et de leur performance sont dans les règles et c'est un contrôle départemental. Ce n'est pas le fermier qui se charge de faire les contrôles. VEOLIA contrôle à titre interne pour la bonne marche de sa station, mais c'est le département qui vient effectuer ce contrôle et vérifier qu'il est conforme.

Par rapport au prix, il y a une légère évolution en 2021 de 1.5 euros pour un service de 120 m³. Cela représente une augmentation de 4% supérieure à l'eau potable.

Là aussi, le schéma directeur va nous permettre de lire le futur de nos réseaux pour lesquels il faudra investir en fonction de nos besoins.

Notre station d'épuration est conforme au niveau de sa performance. Cela ne veut pas pourtant dire que tout est « rose ». On a des obligations qui viennent du niveau national, qui ont été émises par décrets afin de nous obliger à faire des contrôles sur des micros polluants, contrôles un peu plus approfondis.

Ces contrôles seront à prévoir budgétairement à partir de l'année prochaine.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas la société fermière qui en sera chargé ?

Il n'y aura pas un avenant de délégation de service public ?

Ce n'est pas la commune qui va s'en charger ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Elle peut en être chargée. Il peut y avoir un avis extérieur qui peut être pertinent économiquement.

Il serait intéressant d'avoir un avis indépendant pour vérifier que le travail est bien fait.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

☞ **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération

☞ **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

☞ **DE RENSEIGNER ET PUBLIER** les indicateurs de performance sur le SISPEA.

09 – RAPPORT D'ACTIVITES CCV 2021

Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez reçu le rapport annuel de la Communauté de Communes.

Madame Fanny FONTAINE devait être parmi nous pour vous présenter ce rapport qui a été adopté hier lors du conseil communautaire.

Je pense que nous allons le reporter au prochain conseil municipal dans la mesure où ce serait mieux que Madame Fanny FONTAINE puisse le présenter à l'assemblée délibérante et pouvoir répondre à toutes vos questions.

Ce rapport joue quand même sur pas mal de domaines.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte que ce rapport sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

10 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPER – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – EXERCICE 2021

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je vais le présenter, mais je ne suis pas la personne la plus adaptée pour ce sujet car je ne siège pas en Communauté de Communes.

J'espère que vous avez réussi à lire quelque chose dans ce rapport. Je vais quand même faire un bref résumé pour le public présent des valeurs extraits de ce rapport.

Au niveau du Boulou, on a eu une hausse de tonnage par rapport à 2020 de quasiment 170 tonnes de plus.

La production de la commune représente 302.53 kilos par an et par habitant. Nous ne sommes pas dans les plus performants au niveau du département puisque la moyenne départementale est de 292 kilos par an et par habitant.

Par contre, on est assez performant pour la collecte du verre avec un tonnage en hausse. Nous avons rapporté dans cette collecte de verre 852.92 tonnes en 2021, soit environ 40 kilos par an et par habitant.

Je ne veux pas savoir si ce sont des boissons ou des pots de confitures, je ne ferais aucun raccourci là-dessus, ni aucun commentaire, c'est de l'humour, ne le prenez pas mal.

Pour le carton, on est plutôt performant avec une hausse de tonnage. Cela prouve que l'on est assez strict et que l'on respecte bien les règles du jeu des collectes sélectives. On a une hausse significative de 24%.

Il y a d'autres éléments, mais que l'on ne peut pas sortir du rapport au niveau des kilométrages des véhicules et n'ayant pas assisté à la réunion de la Communauté de Communes, je ne peux pas vous amener d'autres éléments. Il aurait été judicieux qu'une personne de la Communauté de Communes vienne présenter ce rapport. On va faire contre mauvaise fortune, bon cœur.

Pour le coût de la gestion de la déchetterie, on a une légère augmentation de 2% à 658 euros par kilos par rapport à l'année précédente. Bizarrement, nous avons des recettes en baisse par rapport à la vente des matériaux. Vous savez que par rapport à ce que l'on collecte par rapport à la partie ferraille, c'est revendu et pas jeté ; cela fait des recettes dans la caisse qui va équilibrer ce budget.

Il y a une recette en baisse pour ces ventes de matériaux qui n'est pas énorme.

Par contre, ce qui nous a bien arrangé car on se retrouve avec un coût relativement modéré, c'est qu'il y a eu un coup de pouce de la baisse de la TVA de 10% qui est passé à 5.5%.

Avec notre système de collectes, il y a le coût du traitement et des différentes réglementations qui explose. On est à plus de 26% au niveau départemental.

C'est quelque chose qui faut avoir à l'esprit et qui conditionne un petit peu la façon dont les ordures vont être collectées, notamment pour éviter « le porte à porte ». Il va falloir faire des économies pour essayer d'absorber ce surcoût de traitement et éviter que la taxe d'ordures ménagères suive le même chemin.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Concernant le rapport en lui-même, ce ne sont que des statistiques avec des éléments effectués au titre de l'année.

Il peut y avoir débat sur le choix qui est fait par la Communauté de Communes ; les rares fois où je peux me rendre aux conseils communautaires, j'avais posé cette question qui est la suppression « du porte à porte ».

La commune au sein de la Communauté de Communes choisit de supprimer « le porte à porte ». Ce choix est entre autres motivé par une augmentation de la charge du traitement de la tonne.

Pour moi, ce n'est pas suffisant car c'est un choix politique.

Est-ce que les lieux d'implantations ont des containers aériens ont été déterminés ?

Si oui, est-ce que l'on pourra avoir un plan ? ce serait quand même intéressant en tant que conseiller municipal et habitant du Boulou de savoir où est-ce que l'on va devoir aller mettre nos ordures ménagères très vite.

Je regrette, mais c'est mon rôle en tant qu'élu de l'opposition, de ne pas avoir été associé. La seule chose où l'on a été associé c'est sur Facebook avec un plan mis par Monsieur Jo MATEIX que je ne connais pas, mais qui avait le plan. J'ai vu qu'il y avait une carte d'implantations de certains containers.

Est-ce que l'on peut avoir ces éléments car accessoirement nous habitons la commune ?

J'ai vu qu'un arbre centenaire avait été coupé et j'ose espérer que ce n'est pas pour mettre des containers.

Voilà un peu tous les éléments de réflexion.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est Monsieur Jacques SANCHEZ de la Communauté de Communes qui gère tout ce dispositif. Il est en train d'élaborer les plans village par village, ville par ville afin de pouvoir le présenter par la suite.

Tout cela va se mettre en place dans un cadre d'économies par rapport aux évolutions que vient d'évoquer Monsieur PACULL et surtout pour garder un peu la maîtrise de ce que cela va représenter dans le futur.

Effectivement, il y a aussi un fait de collaboration car lorsque l'on fait « du porte à porte », cela veut dire que l'on a une partie de la population qui ne joue pas son rôle de rentrer son container et donc tout cela traîne sur les trottoirs qui se retrouvent impraticables.

Je pense qu'il nous faut arriver à trouver une alternative qui soit actée par tout le monde. Cela se pratique déjà dans les nouveaux lotissements, dans le bas des chartreuses. Cela fera partie des éléments de répartition quartier par quartier, en fonction des distances maximales que Monsieur Jacques SANCHEZ va définir autour d'une centaine de mètres pour y accéder.

Tout cela sera présenté prochainement lorsque les plans seront achevés quartier par quartier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous nous dites que c'est le technicien de la Communauté de Communes qui a choisi le lieu d'implantation ou c'est moi qui interprète ?

Intervention de Monsieur François COMES

On le choisit collectivement

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, cela veut dire que vous connaissez l'implantation ?

Ce n'est pas une attaque, c'est un constat, nous sommes en conseil municipal.

On n'a pas besoin d'attendre que le technicien de la Communauté de Communes nous dise où est-ce que vous avez choisi de mettre les containers.

Intervention de Monsieur François COMES

On vous répondra et on vous présentera les plans.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur CAZENOVE me dit qu'il n'y a que le centre-ville qui est à peu près terminé. Vu qu'il faut parler au micro, je le redis afin que ce soit enregistré.

On ne peut pas justifier que c'est qu'un gain de civisme car vous avez utilisé l'image des containers restés dehors. Des incivilités, il y en aura d'autres, vous le savez. Chaque fois que l'on met des containers collectifs, on a des gens peu scrupuleux et surtout pas enclins à aller à la déchetterie. Vu le nombre de dépôts sauvages, on va multiplier les problèmes.

J'ai entendu dire que certaines communes remettaient en place un service propreté, ce qui est juste hallucinant.

C'est-à-dire que l'on va avoir la Communauté de Communes qui va venir ramasser les containers et nos employés municipaux qui viendront débarrasser les immondices déposées par des gens.

On va multiplier les lieux de collectes.

Quels outils allez-vous utiliser pour lutter ?

Intervention de Monsieur François COMES

On va vous le présenter dès que tout sera disponible avec un engin entièrement automatisé, et qui permettra notamment d'éviter les « tours de reins » des personnes vieillissantes car c'est un véritable souci.

Et à partir de là aussi on aura des disponibilités de plans qui vont se faire, notamment avec un prochain plan de signalisation et de circulation que l'on va mettre au sud du quartier du Maroc, ce qui permettra de pouvoir positionner ces minicentrales à quatre containers qui permettront de collecter le verre, le carton, les ordures ménagères, etc....

Tout cela est dans un proche avenir et sera présenté lors du débat d'orientations budgétaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La précision du camion qui vient vider, je l'avais, je lis les documents de la Communauté de Communes et les gens sont au courant car on avait déjà ce système quand on avait les containers enterrés.

Le principe est le même avec un enlèvement.

La question porte sur les incivilités que nous connaissons tous les jours.

Ce n'est pas du tout polémique.

Mais le parking du commerce, depuis que j'habite la commune, est une déchetterie.

Est-ce que vous ne pensez pas que la multiplication de ces points de collectes n'entraîne justement une possibilité supplémentaire pour ces quelques « loustics » peu scrupuleux de continuer les incivilités ?

Et quels moyens vous allez mettre en place si c'est le cas ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense qu'il n'y a pas qu'au Boulou et à la Communauté de Communes que ce genre de nouveautés de minicentrales fonctionne. Je vois à Perpignan, Techno Sud, l'avenue de Thuir, c'est déjà en action.

Cela se passe bien ailleurs, je ne vois pas pourquoi cela se passerait mal au Boulou.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il est étonnant que nous n'ayons pas les mêmes informations. J'ai des amis qui sont dans cette situation là et qui justement sont victimes de tout cela.

En tant que Maire, vous devez prévoir un « plan B » si cela ne se passe pas bien.

Intervention de Monsieur François COMES

Le Maire a bien sur toutes les responsabilités. Mais en attendant, on répondra quand même à la question car nous avons des moyens de surveillance qui nous permettront d'y arriver.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'espère que ce ne sont pas les appareils photos qu'il y a sur certains.

Intervention de Monsieur François COMES

Top secret.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Rose-Marie QUINTANA, Monsieur Alain GRANAT)

☞ **D'APPROUVER** le document présenté (joint en annexe)

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'aviser le public par voie d'affichage, apposé en mairie.

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'adresser au Préfet un exemplaire dudit rapport pour information.

11 – QUARTIER « LA RASCLOSE » CONCESSION D'AMENAGEMENT NOTIFIEE LE 29 JUILLET 2016 A LA SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT – REMISE D'OUVRAGE CONCERNANT LES EQUIPEMENTS PUBLICS VOIRIE, ESPACES VERTS, RESEAUX

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est un retour du sujet aux mêmes conditions évoquées au mois de juin pour acter la remise d'ouvrage à la commune de cette voirie.

Je ne vais pas m'étendre sur ce qui avait été dit.

On complétera la délibération par la longueur de voirie que l'on va reprendre dans notre portefeuille de voirie et qui va se monter à plus 960 mètres. C'est important car cela joue sur certains critères, notamment pour la DGF et d'autres aides au niveau du département.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y a trois mois jour pour jour, lors du conseil municipal, j'avais donné des arguments et là vous nous présentez la même délibération aux mêmes conditions.

Est-ce qu'il y a de nouveaux éléments qui ont été apportés ? Si oui, ce serait bien de les apporter.

En ce qui me concerne, j'ai changé un peu de position pour la simple et bonne raison, c'est que j'ai eu des éléments. La première chose c'est que j'ai appris il y a quelques semaines que la SPL PO Aménagement, et je comprends son empressement de vous transférer « le bébé », étant donné qu'elle imputait à chaque propriétaire au moment du contrat de cession une caution de 1 200 euros. Sur cette caution, était défalqué les frais liés aux dommages liés par les travaux.

Je trouve cela inacceptable, je l'ignorais et je trouve cela honteux.

La dernière fois quand nous avons eu la discussion, vous nous aviez dit que « le casseur était le payeur », c'est-à-dire que l'entreprise qui casse, paye et il s'avère que ce sont les habitants.

Premièrement, je trouve cela choquant. Deuxièmement, je trouve d'autant plus choquant que cet élément là si vous l'aviez, il aurait été bien de nous le révéler.

J'étais convaincu que la SPL PO Aménagement avait à sa charge les éventuels dommages liés aux travaux.

Troisième point, les immeubles collectifs ne sont toujours pas faits, n'ont toujours pas démarrés, les problématiques sont les mêmes. La seule différence, et elle est notable, c'est qu'au lieu que ce soit les habitants de la Rasclose, cela va être les habitants du Boulou. Donc, on répartit les charges.

Ce qui est inquiétant là-dedans, c'est que l'on récupère « un bébé » qui n'est pas encore né puisque le lotissement n'est pas terminé. Il y a eu des dommages liés à des travaux, qui apparemment sont contestables et vont l'être par un collectif qui s'est monté.

La SPL PO Aménagement compte déjà prélever plus de la moitié de la caution.

Que faites-vous par rapport à cela ?

Est-ce que vous vous êtes positionné contre la SPL ? C'est important, on est une commune et nous sommes là pour protéger nos habitants.

J'aurais immédiatement voté « contre » ce transfert, mais étant donné que l'on va protéger les habitants de la Rasclose pour essayer qu'ils récupèrent leurs cautions, il me paraît indispensable de voter « pour ».

Vous me dites oui, sauf, que ces éléments n'ont jamais été donnés.

Comment voulez-vous que l'on fasse des votes cohérents ?

Ma question n'est pas sur le vote car il sera favorable pour les raisons évoquées, mais que faites-vous pour aider les habitants de la Rasclose ?

Intervention de Monsieur François COMES

Simplement le respect contractuel avec la SPL qui permettra de rembourser les habitants de la Rasclose.

Lorsque l'on aura fait cela, on aura toujours pour les collectifs qui vont sortir de terre dans les prochains mois, avec un maître d'ouvrage ou un aménageur qui risque de se présenter auprès de la SPL PO pour monter un de ces collectifs.

Il est bien clair qu'en fonction de ce qui va se faire, on fera passer un huissier pour voir l'état général de la voirie et des abords de là où ils vont travailler et en fin de compte lorsque l'on fera passer l'huissier, on regardera l'état dégradé ou pas et qui sera repris par l'assurance de l'entreprise.

C'est comme ça que cela doit fonctionner.

Et là, le fait d'être contractuel avec la SPL PO signifie qu'il ne faut pas non plus que l'on traîne trop longtemps car ils ont besoin aussi de terminer leurs missions sur ce projet. Sinon, nous serons attaquables s'il y avait un souci.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le côté « attaquant », on est largement dans les délais, je vous rappelle que le Clos du Bois a démarré des années plus tôt.

Intervention de Monsieur François COMES

Sauf, que c'était un privé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les règles en matière de transfert et d'intégration dans le domaine public de la commune sont quasi identiques.

La question n'est pas théorique mais pratique

- est-ce que vous savez, car moi je l'ignorais et j'ai énormément travaillé sur le dossier de la Rasclose, j'ignorais, que la SPL demandait une caution à chaque propriétaire ?
- est-ce que vous allez vous positionner par rapport à la SPL pour que les cautions soient restituées ?

Cela me rappelle le même principe que le Rouréda. On leur faisait des appels de fonds, de provisions pour charges pour un entretien des espaces verts qui ne se faisaient pas, pour moi c'est la même chose.

Il va falloir à un moment ou un autre qu'ils affrontent les habitants et qu'ils puissent justifier de chaque euro dépensé, et surtout de la teneur des travaux.
Et cela, il vous faut l'arbitrer.

Intervention de Monsieur François COMES

Ils attendent la délibération pour faire ce genre de choses.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les échos que j'ai ne sont pas aussi positifs.
Cela veut dire que vous laissez faire la SPL ?
Monsieur le Maire, est-ce que oui ou non, vous allez intervenir ?

Intervention de Monsieur François COMES

Bien évidemment que nous allons intervenir avec la SPL

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non pas avec la SPL

Intervention de Monsieur François COMES

C'est eux qui doivent rembourser.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous allez me dire « je suis le Maire, pas le maitre du monde », mais c'est à vous, en tant que Maire de prendre vos responsabilités. La SPL, je sais très bien d'où elle vient car nous l'avons choisie et je sais très bien que c'est le département. Sauf que nos habitants, il faut les protéger.

Intervention de Monsieur François COMES

Nous sommes bien d'accord sur le sujet, mais simplement la SPL attend la délibération que nous allons valider.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je serais vigilant et j'irais faire un tour à la Rasclose, si je suis accueilli.
Nous allons surveiller tout cela très attentivement.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 27 VOIX POUR
ET 2 CONTRE (Madame Rose-Marie QUINTANA, Monsieur Alain GRANAT)**

☞ **D'APPROUVER** le transfert dans le domaine public de la commune des équipements publics voirie, espaces verts et réseaux pour le quartier dit « LA RASCLOSE », en application de l'article 14 de la Convention Publique d'Aménagement

☞ **D'INTEGRER** les 960 mètres linéaires de longueurs de voiries au linéaire des voirie communales

☞ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

☞ **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

12 – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPYR SUR LE SECTEUR DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ce droit de préemption urbain est inscrit dans notre Plan Local d'Urbanisme depuis le 01 décembre 2011. Le 05 juillet 2020 lors de notre prise de fonction, le conseil municipal a délégué ce droit de préemption à Monsieur le Maire, et ce afin de ne pas bloquer les actes notariés.

Les zones d'activités économiques du Distriport et de la zone d'en Cavailès sont reconnues d'intérêt communautaire.

Il s'agit de transférer ce droit de préemption urbain pour ces deux zones économiques à la Communauté de Communes. Pointe d'humour, c'est comme si nous avions un PLUi

Pour faire cette opération, nous allons devoir abroger la délibération du 05 juillet 2020 pour ces deux zones d'activités économiques, pour ensuite les déléguer à la Communauté de Communes afin qu'elle puisse travailler sur ces deux zones.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai une question concernant le Distriport. Il me semble que lorsque nous avons eu les débats sur la requalification, vous vous étiez engagés à le déclasser afin que cela revienne une compétence de la commune. Et là, je vois que vous allez déléguer le droit de préemption à la Communauté de Communes ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sujet a été évoqué il n'y a pas très longtemps en Communauté de Communes. Nous avons eu un souci notamment sur Tech Oulrich, entrepôt qui s'est monté avec une autorisation d'urbanisme pour un entrepôt. Et quelque mois après on voit que cet entrepôt était inscrit sur le site « le bon coin » comme maison à vendre avec terrain piscinable dans une zone économique. Il y a un souci de fausse déclaration, et il va falloir remédier fortement à ce genre de pratiques. Pour éviter cet effet, car les communes n'ont pas les moyens de préempter systématiquement, nous ressortons le droit de préemption. Cela sera validé en conseil communautaire pour la commune du Boulou. C'est une information relativement importante car cela concerne les zones économiques, les parcs d'activités économiques de la Communauté de Communes. Dans les années passées, il y a eu des abus dans nos parcs d'activités notamment sur la zone d'en Cavailès.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis d'accord sur la zone d'en Cavailès. Mais le Distriport me pose vraiment question, ce n'est pas une zone d'activités économiques ? Vous vous étiez engagés à le déclasser pour que le projet de requalification actuel porté par PRESTIGE IMMO puisse se faire. Je ne comprends pas. Actuellement, au Distriport on ne peut pas avoir quelqu'un qui achète un terrain, qui le revend sur « le bon coin » en disant « terrain piscinable », cela n'a strictement aucun rapport.

Intervention de Monsieur François COMES

Admettons qu'un 300 m² sur le deuxième étage d'un bâtiment se revende pour en faire un T3. Que fait-on ? On doit intervenir aussi pour éviter cela. Pensez que la zone du Distriport est un parc d'activités économiques comme un autre car il n'y a que des entreprises.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous nous aviez que vous vous engagiez à le déclasser afin que cela revienne une compétence communale. Les bâtiments que va construire PRESTIGE IMMO vont avoir, me semble-t-il, une affectation particulière et je ne pense pas que l'on puisse construire une maison au dernier étage et l'emménager.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez entièrement raison sur la partie « construction ». Mais imaginez que dans deux ans il y ait une mutation, on fait comment ?

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Ce n'est pas du tout le but du projet.

Intervention de Monsieur François COMES

On est bien d'accord. Mais, vous savez on n'est pas à l'abri de voir des gens faire de la spéculation.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Effectivement et Monsieur Marc GOMEZ fait de la spéculation.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est le principe d'IMMO PRESTIGE que vous avez retenu car leur boulot c'est de spéculer.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est gentil de le rappeler mais c'est quand même PRESTIGE IMMO qui va nous rémunérer les investissements de la commune du Boulou des années précédentes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que cette zone, si elle est de compétence intercommunale, c'est l'intercommunalité qui gèrera l'entretien, etc... ?

Intervention de Monsieur François COMES

Normalement, c'est comme ça que cela doit se faire, si elle a la compétence sur le parc d'activités économiques,

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous l'aviez évoqué en Communauté de Communes ?

Intervention de Monsieur François COMES

Bien sûr. Il faut savoir, que par la loi Notre, s'il y a dissolution du Syndicat Mixte c'est pour que la Communauté de Communes reprenne.....

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, sauf que l'on a voulu échapper aux règles de la loi Notre pour pouvoir en faire ce que l'on veut. Je poserais la question au prochain conseil communautaire. Peut-être que j'aurais une réponse définitive.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Est-ce que cela veut dire que l'ensemble des terrains qui appartiennent aujourd'hui au Distriport, seront mis en vente par Céret ?

Intervention de Monsieur François COMES

Non, actuellement nous allons rester sur quelque chose qui reste lié à la dissolution du Syndicat Mixte avec les quatre opérateurs que sont le Département, la Chambre de Commerce, la commune du Boulou et la commune de St Jean pour restituer le bâti et le foncier à l'ensemble de la collectivité du Boulou et du Syndicat Mixte.

Après, par le jeu de répartitions diverses, et notamment le droit à récompense, cela va se répercuter en deux fois, pour que l'ensemble soit terminé pour le printemps qui vient.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Est-ce que nous n'allons pas trop vite en proposant de passer à l'intercommunalité ?

Intervention de Monsieur François COMES

Non, car ce sera réalisé dans douze ou quinze mois.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est exactement ça. C'est que l'on se prive de la possibilité de préempter, si le projet ne se fait pas, etc...

On devra demander systématiquement à Monsieur le Président de la Communauté de Communes la permission de préempter.

Vous prenez un risque incroyable, mais vous avez une confiance énorme en IMMO PRESTIGE, confiance que je ne partage pas, mais je l'ai déjà dit.

Intervention de Monsieur François COMES

Désolé pour vous, mais nous n'avons pas la même vision des choses.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On verra le résultat.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 20 VOIX POUR
ET 9 CONTRE (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Sylvaine RICCIARDI-
BRAEM, Anne LECLERCQ, Messieurs Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ,
Jean-Christophe BOUSQUET, Alain GRANAT)**

☞ **D'ABROGER** la délibération en date du 05 juillet 2020 en tant que le conseil municipal a délégué au Maire l'exercice du droit de préemption urbain et l'a autorisé à subdéléguer l'exercice de ce droit lors de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme dans les conditions que fixe le conseil municipal

☞ **DE DELEGUER** à la Communauté de communes du Vallespir dans le cadre du périmètre des zones d'activités économiques (zones UE du plan local d'urbanisme) tel qu'identifié sur les plans joints à la présente, l'exercice du droit de préemption urbain ;

☞ **DE DIRE** que Monsieur le Maire conserve la délégation d'exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire communal hors zones d'activités économiques

☞ **DE DIRE** que Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération

13 – DEMANDE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PISTE DFCI

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La commune continue son action sur l'entretien des pistes DFCI qui sont projetées, toujours pas abandonnées. Je parle notamment pour les Chartreuses. Les deux pistes DFCI sont toujours en cours, mais c'est une procédure qui n'avance pas forcément comme nous le voudrions.

Ce soir, le sujet est un complément plus futur. Cela concerne la piste DFCI « AL 22 ». Elle part du carrefour de l'usine qui mettait en bouteille les eaux du Boulou et elle va en direction de Maureillas. Après le territoire communal, elle se raccorde sur « l'AL 20 ».

Il s'agit de saisir la Préfecture pour avoir une servitude de passage au profit de la commune afin d'assurer la continuité des voies de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Nous avons commencé à étudier avec la DDTM ce futur et des travaux à exécuter pour cette piste. Ces travaux vont concerner la pose d'une citerne au niveau du carrefour de l'usine des eaux du Boulou, et cela va consister à créer une zone de combustible le long de cette piste.

On va étendre de part et d'autre de la piste le nettoyage et l'élagage pour qu'un feu qui part d'un côté ou de l'autre ne puisse pas traverser.

Il faut savoir qu'il y a un établissement très important qui reçoit du public Les Thermes, avec de l'autre côté le camping, et il peut y avoir des risques potentiels.

C'est pour venir compléter cette protection que ces travaux seront entrepris.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet une servitude de passage au profit de la commune.

☞ **D'AUTORISER** également Monsieur le maire à signer tous les actes liés à cette procédure et prend également bonne note qu'un arrêté municipal sera ensuite indispensable, en vue de réserver la circulation sur cet itinéraire DFCL aux services communaux, aux services concernés, aux propriétaires riverains et leurs ayants-droits.

14 – CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'AMENAGEMENT, DE FINANCEMENT ET DE GESTION ULTERIEURE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le Conseil Département a un plan pluriannuel d'investissements pour les mobilités douces.

Le projet consiste à créer une nouvelle « VELOROUTE » pour l'aménagement d'un itinéraire entre Thuir et Le Boulou.

Elle inscrite au Programme Pluriannuel d'Investissements, elle est budgétée pour un montant de plus d'un million.

Le maître d'ouvrage sera le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Il assurera le financement et l'étude. La Communauté de Communes du Vallespir aura à payer 20% de l'investissement.

Cela correspond à environ 1,4 kilomètres et à 9 200 euros maximum

Un fois que ce sera étudié et réalisé, l'ouvrage sera remis à la Communauté de Communes pour la partie « hors agglomération » et à la commune pour la partie « en agglomération »

Intervention de Monsieur François COMES

A rappeler que cette « VELOROUTE » qui passe par les Aspres doit déboucher également sur un accès proche de l'accès au collège. C'est prévu par le Département.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Elle va passer à travers la zone d'en Cavaillès

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 28 VOIX POUR ET 1 CONTRE (Madame Rose-Marie QUINTANA)

☞ **D'ACCEPTER** l'aménagement, par le Département, d'un programme pluriannuel d'investissements « Mobilités Douces et Intermodalités »

☞ **D'APPROUVER** la création d'un circuit « VELOROUTES » en partage de voies entre les communes de Llupia et Le Boulou en passant par le centre de TRESSERRE

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Madame La Présidente du Conseil Départemental

15 – PEPINIERE DEPARTEMENTALE – DEMANDE DE PLANTS

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le Conseil Départemental par l'entremise de la pépinière peut fournir des plants gratuitement aux communes. Une liste de nos besoins a été établie. Ce sont des prévisions qui ont été faites en choix de végétaux et avec les emplacements.

Nous sommes obligés de le passer en conseil municipal afin de pouvoir le transmettre au Conseil Départemental qui ne pourra peut-être pas satisfaire la totalité de nos besoins, au regard de nos besoins assez importants.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On l'avait abordé lors du premier débat d'orientations budgétaire, on vous avait conseillé, il y a plus de deux ans, d'avoir recours à la pépinière départementale. Il nous avait été dit que les arbres n'étaient « pas assez grands, pas assez beaux ».

Je vois que vous faites appel à la pépinière départementale, donc félicitations malgré les deux ans après notre discussion sur ce terme.

C'est bien car ce ne va rien nous coûter, alors que nous avons laissé beaucoup d'argent dans des arbres, j'en ai un en face de chez moi qui est déjà mort.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Donc, félicitations que nous recevons avec plaisir.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE SOLLICITER** auprès de la pépinière départementale les plants et arbustes proposés

16 – PERSONNEL COMMUNAL – ATTRIBUTION D'UN ABONDEMENT DE REMUNERATION EN FIN D'ANNEE AUX AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE OU PUBLIC

Intervention de Monsieur François COMES

Pour 2022, il y avait des types de contrats avec des montants variables.

Il est suggéré pour l'année 2022 de modifier le tableau de la façon suivante :

| Types de contrats | Montants |
|---|-----------------|
| Contrats aidés – CAE, CUI, CA etc.... – (35 heures) | 600 € |
| Contractuels (35 heures) | 600 € |
| Contractuels, intervenants musicaux, vacataires et contrats aidés (< 35 heures) | 300 € |

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'ACCORDER** un abondement de rémunération en fin d'année aux agents contractuels de droit privé ou public de la commune.

☞ **D'APPROUVER** le mode de calcul de cette attribution

17 – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Intervention de Madame Stéphanie PUIGBERT

Je vous propose de vous prononcer sur le renouvellement de l'emploi vacataire de l'intervenante en musique pour l'année scolaire 2022/2023.

Il s'agit de Madame Christine BECKER qui intervient pour préparer les projets musicaux au niveau de l'école élémentaire.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE CRÉER** un emploi de vacataire pour l'animation des interventions musicales à l'école élémentaire "La Suberaie" pour la rentrée scolaire 2022/2023

☞ **DE RÉMUNERER** ce vacataire à l'acte après service fait sur la base d'un forfait horaire brut de 21,07 €.

18 – RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION A LA COMMUNE DU BOULOU

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Nous avons une demande de rétrocession de concession funéraire trentenaire non occupée, qui est vide de tout corps.

Cette reprise donnera lieu à un remboursement au prorata temporis de son temps de possession, soit 22.25 ans.

Une erreur matérielle s'est glissée sur la délibération en votre possession, à savoir :

- au lieu de lire « le remboursement de 517.92 euros » ce sera 139.043 euros

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'ACCEPTER** la rétrocession de la concession funéraire CN3 Jardin du Souvenir, enfeu n°15 aux conditions énoncées.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires y afférents.

☞ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal 2023.

Intervention de Monsieur François COMES

L'ordre du jour est terminé.

Les questions diverses ne sont pas arrivées dans les délais impartis. Nous n'avons pas eu les délais afin de pouvoir les travailler.

Je déclare donc la séance levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20